

# CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

## Règlement

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours est placé sous le signe des décorations de Noël et du cadre de vie. Il a pour objectif d'impliquer les habitants et de les associer à la démarche municipale, afin d'embellir la ville à l'occasion des festivités de fin d'année.

### ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Le concours des décorations de Noël est ouvert à tous les habitants et collectifs d'habitants de Ris-Orangis décorant leurs jardins, halls d'immeubles, loges de gardiens, balcons et commerces visibles depuis la voie publique.

Chacun peut s'inscrire auprès du service Vie des quartiers en remplissant le bulletin d'inscription à déposer au 34 rue de la fontaine ou en l'envoyant par mail à [viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr](mailto:viedesquartiers@ville-ris-orangis.fr). Les inscriptions commenceront le **lundi 16 novembre** et se clôtureront le **mercredi 23 décembre 2020**.

### ARTICLE 3 : CATÉGORIES

Le concours comprend quatre catégories distinctes :

- pavillons : façades et jardins visibles depuis la voie publique,
- halls de résidences/ loges de gardiens,
- balcons,
- vitrines des commerces.

### ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

L'évaluation des décorations sera effectuée par les jurys entre le mercredi 23 décembre 2020 et le vendredi 8 janvier 2021 à partir des critères suivants :

- originalité de la décoration,
- esthétique et harmonie de l'œuvre dans son ensemble,
- densité et importance de la décoration.

Une attention particulière sera portée aux décorations artisanales.

Les participants devront utiliser dans la mesure du possible des illuminations à économie d'énergie.

### ARTICLE 5 : LA PÉRIODE

Les décorations devront être mises en place au plus tard le mercredi 23 décembre 2020 et retirées à partir du samedi 9 janvier 2021.

### ARTICLE 6 : LE JURY

Le jury est composé :

- de minimum 1 des gagnants de l'édition 2019,
- 1 représentant du bailleur social Essonne Habitat,
- des représentants du Conseil consultatif des retraités (C2R),
- 3 représentants issus des Comités de quartier et du Conseil citoyen.

Les membres du jury sont placés hors concours.

### ARTICLE 7 : RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Un palmarès des 3 plus belles compositions dans chacune des catégories définies à l'article 3 est établi par le jury et divulgué par Monsieur le Maire, à l'occasion d'une cérémonie dédiée le mercredi 13 janvier 2021.

Le prix remis par Monsieur le Maire est symbolique.

### ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'adhésion au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury.

